



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, QUE :

lors de la séance ordinaire du 22 septembre 2011, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté, par la résolution numéro 11-09-240, le projet de règlement numéro 32-11-12 modifiant son Schéma d'Aménagement.

Le projet de règlement numéro 32-11-12 a pour objets de permettre, à certaines conditions, les gîtes touristiques dans une résidence existante située en affectation « conservation », de reconnaître comme affectation « résidentielle » une rue à caractère résidentiel et de reconnaître un îlot déstructuré commercial, bénéficiant d'un droit acquis, en affectation « agricole ».

Pour plus de détails sur son contenu, une copie du projet de règlement numéro 32-11-12 est disponible, pour consultation, au bureau de votre municipalité locale ainsi qu'au siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255 boulevard Laurier, bureau 100, à McMasterville. Une version électronique téléchargeable du projet de règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : www.mrcvr.ca sous l'onglet information publique.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-11-12

Une assemblée publique, portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-11-12, se tiendra le mercredi 14 décembre 2011, à 18 h, à la salle 3 du siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255, boulevard Laurier, à McMasterville.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce vingt-troisième (23^e) jour du mois de novembre de l'an deux mille onze (2011).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier